



Arrêté réglementant le stationnement
« Parking sis Place du Cours »
Le vendredi 22 novembre 2024 entre 14h00 et 21h00

Le Maire de SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC,
VU les pouvoirs de police qui lui sont conférés,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
VU le Code de la Route portant règlement général de police de la circulation routière,
CONSIDÉRANT la nécessité de réglementer le stationnement du Parking sis Place du Cours, lors de la cérémonie de passation de commandement du Centre de Secours de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac le vendredi 22 novembre 2024 entre 14h00 à 21h00.

ARRÊTE

Article 1 :

Le parking sis Place du Cours, sera fermé et strictement réservé à la cérémonie de passation de commandement du Centre de Secours de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac prévue le vendredi 22 novembre 2024 de 14h00 à 21h00.

Article 2 :

Les panneaux de signalisation seront mis en place par les services municipaux.

Article 3 :

Le Garde Champêtre et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté et notifié au Corps des Sapeurs-Pompiers de SAINT-GENIEZ-D'OLT

Fait à SAINT-GENIEZ-D'OLT, le 14 novembre 2024.

Marc BORIES

Maire

